



Pôle Développement

Didier Bisson, Délégué national

Dossier : 25ème anniversaire de la Convention International des Droits de l'Enfant (CIDE)

Date : 29 juillet 2014

Le 25^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

L'Institution du Défenseur des droits s'associe très directement au 25^{ème} anniversaire de la Convention des droits de l'enfant et **lance une action de labellisation** pour les projets de manifestations, colloques, rencontres, concours et projets divers pour célébrer ce 25^{ème} anniversaire.

Une préférence est mise en avant pour les 12 droits fondamentaux.

Quelque soit l'unité du groupe local ou de la SLA, le projet mis en place sera examiné par un comité *ad-hoc*, présidée par la Défenseure des Enfants, Marie Derain, ces initiatives pourront recevoir le label de soutien du Défenseur des droits. Un logo, spécialement créé pour cette occasion sera mis à la disposition des lauréats pour illustrer leurs supports de communication et les projets seront relayés sur le site internet de l'institution. Tous les renseignements ainsi qu'un formulaire de candidature à l'obtention de ce label sont disponibles sur le site du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr/25anscde

Cette labellisation est une formidable occasion de nous mobiliser avec le Défenseur des droits pour promouvoir les droits de l'enfant. Cette opération de labellisation de projets est mis en place dès septembre jusqu'en septembre 2015.

C'est en montant différents projets, que les enfants et jeunes connaissent leurs droits que nous ferons progresser leur application. Cette sensibilisation doit se prolonger par l'action chaque fois que cela est possible. Les droits de l'enfant se vivent surtout autrement que par le débat, c'est le devoir des adultes, des parents, des responsables de créer des conditions réelles de leur respect, notamment dans la manière de vivre les activités et la vie de tous les jours. L'association vise aussi à former des citoyens respectueux des règles, de ce fait il est important d'associer droits et devoirs. Chez les EEDF, l'un ne va pas sans l'autre et nécessite un apprentissage équilibré.

Des liens pour vous aider :

Le dossier sur les conditions de labélisation

<http://www.defenseurdesdroits.fr/25anscde/labellisation.html>

Le dossier de labellisation

http://www.defenseurdesdroits.fr/25anscde/docs/CIDE_formulaire_labellisation.pdf

Résumé des principaux droits

http://www.defenseurdesdroits.fr/25anscde/droits_enfants.html